

## Conditions générales

Les inscriptions se font par écrit soit au moyen du bulletin d'inscription, soit par e-mail : dans ce cas, veuillez envoyer vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que le titre des activités choisies et les nom, prénom et âge des participant/es à l'adresse suivante : [inscriptions@alairelibre.ch](mailto:inscriptions@alairelibre.ch)

Les inscriptions sont ouvertes **au plus tard jusqu'à 1 mois avant le début de l'activité choisie**, sauf pour les groupes de jeux hebdomadaires et les mercredis après-midi mensuels où les inscriptions peuvent se faire toute l'année, dans la limite des places disponibles.

Elles sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Les inscriptions sont confirmées aux participant/es par e-mail ou par téléphone au plus tard trois semaines avant l'activité. Les détails concernant l'activité (équipement, rendez-vous, liste des enfants inscrits,...) seront transmis aux participant/es par les animatrices responsables de l'activité deux semaines avant l'activité.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits, une activité peut être annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées par e-mail ou par téléphone au plus tard trois semaines avant l'activité prévue.

Les participant/es recevront une facture, accompagnée d'un bulletin de versement leur permettant de s'acquitter du montant de l'activité.

Pour toutes les activités, un rabais de 30% est accordé pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille inscrit dans la même activité.

En cas de désistement après le délai d'inscription, le montant ne sera pas remboursé. Par contre, une autre activité pourra être choisie en remplacement, dans la limite des places disponibles et en s'acquittant, le cas échéant, de la différence de prix.

Pour toutes les activités, l'association *à l'aire libre* fournit la nourriture et la vaisselle.

Les participant/es s'assurent personnellement contre les accidents.

L'association *à l'aire libre* décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de matériel.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, les animatrices se réservent le droit d'annuler ou de déplacer une activité. En cas d'annulation, le montant complet sera remboursé.